

ABONNEMENT.

Année	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Année	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires.

A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33;
A. EWIG,
Rue Talbot, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 0 c.
Réclames 30
Faits divers 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

9 Juin 1877.

Chronique générale.

Tous les journaux républicains et radicaux de province, à n'importe quelle fraction des gauches ils appartiennent, ont tous reçu pour mot d'ordre de combattre ou trahir la dissolution. Est-ce que par hasard les républicains auraient peur du suffrage universel ? Nous devons, pour préciser notre information, ajouter que le mot d'ordre envoyé à environ deux cents journaux des départements, émane, sous forme de circulaire, d'un comité central de Paris qui a son siège rue de la Sourdière, et qui a emprunté les enveloppes timbrées d'un gros négociant de Paris pour dissimuler ses circulaires sous l'apparence de lettres commerciales.

(Corresp. universelle.)

Le *Bien public* contient une nouvelle à sensation à laquelle il eut peut-être été prudent et patriotique de ne pas donner une publicité aussi précipitée et aussi retentissante. Il s'agit d'ordres cachetés qui auraient été envoyés aux chefs de gare de la Compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée en vue d'une mobilisation éventuelle mais prochaine de l'armée, lesquels ordres ne devaient être décachetés qu'au reçu d'une dépêche qui doit ou devait leur être envoyée.

Cette nouvelle, ainsi présentée, nous paraît tellement invraisemblable que c'est sous les réserves les plus expresses que nous la reproduisons. Quel motif pour lancer dans le public une pareille rumeur ? Serait-ce de l'agiotage ? On serait tenté de le croire.

On lit dans *l'Union* :
Plusieurs journaux républicains repro-

duisent la dépêche suivante adressée au *Globe* de Londres :

« Rome, 5 mai.

» M^r Guibert, archevêque de Paris, est attendu ici sous peu de jours. Dans les cercles catholiques bien informés de Rome, on croit que ce voyage a été entrepris à la prière du gouvernement français.

» Il s'agirait d'obtenir, par l'influence du Vatican, que le comte de Chambord intervînt auprès des sénateurs légitimistes en France et les engageât à voter la dissolution de la Chambre.

» On dit aussi que M^r Guibert a servi d'intermédiaire entre le gouvernement et don Carlos quand ce dernier a été expulsé de France.

Les républicains, qui ne croient à rien en religion, sont d'une rare crédulité en politique : ils acceptent d'emblée ce qu'il y a de plus étrange et de plus niais. Le vénérable cardinal-archevêque de Paris faisant tout exprès le voyage de Rome, à la prière du gouvernement français, pour obtenir l'intervention du Pape auprès de M. le comte de Chambord au profit de la dissolution de la Chambre des députés, c'est la plus étonnante des inventions ! Ce conte est sorti du même cerveau qui a imaginé de faire intervenir le cardinal Guibert dans la récente affaire du départ de don Carlos. Si notre saint archevêque pouvait rire dans les temps malheureux où nous sommes, il s'amuserait du rôle qu'on lui prête, car personne, moins que lui, ne s'occupe de politique : les intérêts de la religion suffisent à ses sollicitudes.

La *République française* se demande « de quel prix le cabinet de Broglie paiera le service que va lui rendre le plus important des évêques de France » dans ce voyage à Rome : le journal de M. Gambetta se préoccupe très-utilement de la reconnaissance de M. le président du conseil. Le cardinal Guibert, comme d'autres cardinaux étrangers, va à Rome pour recevoir le chapeau que le Pape seul peut remettre ; c'est tout le secret de son prochain voyage : son absence ne sera que d'une semaine.

L'attitude résolue de plusieurs préfets nouvellement arrivés dans leur département, a causé une grande impression parmi les populations. La vigueur qu'ils ont montrée dans certains actes de leur administration leur a valu l'approbation de tous les honnêtes gens.

Le collège électoral de l'arrondissement de Béthune (Pas-de-Calais), 2^e circonscription, est convoqué pour le 4^e juillet prochain, à l'effet d'élire un député en remplacement de M. Brasme, décédé.

Le candidat conservateur qui se présente pour remplacer M. Brasme est M. Declercq, un des plus riches propriétaires de France, qui possède une fortune de plus de 700,000 fr. de rentes en biens-fonds.

Les députés qui font partie de la commission du budget ont reçu une convocation pour le 12 courant, où il sera pris, croit-on, à cette réunion des décisions importantes.

L'Egalité, de Marseille, dont nous avons annoncé la poursuite pour reproduction d'une lettre de M. Naquet, vient d'être condamnée, dans la personne de son gérant, à 3 mois de prison et 3,000 fr. d'amende.

La *Marseillaise* a été condamnée à 3 mois de prison et 5,000 fr. d'amende, pour offenses au Président de la République.

La famille du général Merle poursuivait en diffamation le *Figaro*, *l'Evénement* et la *Marseillaise*.

L'affaire est venue en police correctionnelle.

Les gérants des trois journaux poursuivis ont été condamnés chacun à 4,000 fr. d'amende.

Gaston Vassy, de *l'Evénement*, à 45 jours de prison. Cora, gérant, et Gaston Vassy, rédacteur de *l'Evénement*, chacun à 2,500 fr. de dommages-intérêts.

Le *Figaro* à 5,000 fr. de dommages-intérêts.

La *Marseillaise* à 3,000 fr. de dommages-intérêts.

Le tribunal a ordonné, en outre, l'insertion du jugement dans six journaux de Paris. Le prix de chaque insertion ne pourra dépasser 400 fr.

Un de nos auteurs les plus en renom vient de présenter au directeur d'un théâtre de Paris une pièce d'actualité qu'il vient de terminer. Cette pièce qui tient du *Rabagas* et du *Machiavel*, est appelée, croit-on, à faire grand bruit.

LE COMPTE DE LIQUIDATION.

Un journal annonce que le jour de la rentrée des Chambres le gouvernement déposera un projet augmentant de 200 millions le compte de liquidation.

On n'a généralement pas une idée très-nette de ce qu'est au juste ce *compte de liquidation* qui s'élève actuellement à près de 1800 millions qu'il faudra bien, à un moment donné, solder au moyen d'un nouvel emprunt !

Qu'on sache donc qu'on entend par *compte de liquidation* celui de la reconstitution du matériel de guerre et des approvisionnements militaires ; il y a six ans qu'il est ouvert et que les ministres de la guerre et des finances y font face en créant, par des moyens de trésorerie, les ressources nécessaires, sans que toutefois les engagements du Trésor puissent dépasser un certain nombre d'années fixé à l'avance.

En d'autres termes, le gouvernement affecte chaque année, en plus du budget proprement dit de la guerre qui s'élève à 535

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

BERTHE ET CHRISTINE

(Suite et fin.)

Elles vécurent l'hiver à Angers, le reste de l'année à la campagne, tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre de leurs nombreux parents. On les plaignait beaucoup, parce qu'elles se plaignaient elles-mêmes.

M^{lle} de Soy est morte il y a quelques années ; sa fille a continué seule le même genre de vie. Vous avez dû voir qu'on a toujours les plus grands égards pour elle, à cause de ses malheurs passés ; mais vous souciez-vous d'inspirer une pareille pitié ?

— Jamais ! m'écriai-je. Me voilà guérie ; je me sens gaie et vaillante, et je vous promet que vous serez contente de moi. Je vais écrire à ma mère en lui disant que j'ai fait un mariage. C'est la première chose que j'ai faite de ma vie ; et j'étais si occupée de moi-même que je n'y ai pas pensé.

— C'était une première faute, mon enfant ; heureusement que ce sera la dernière. Votre chagrin vous a aussi empêchée de dinier ; vous en souve-

nez-vous ? Ce serait à propos, car nous voici à la porte de la ferme.

Si j'ai jamais déjeuné de bon appétit, c'est certainement ce matin-là. Il est vrai que la crème de la fermière était particulièrement bonne, ou qu'elle me parut telle, assaisonnée par les plaisanteries de M^{lle} Christine.

Nous revînmes par le même chemin : le soleil avait séché les gouttes d'eau, et les fleuriettes penchaient leurs têtes alanguies par la chaleur.

Je restais silencieuse, et ma compagne s'en inquiéta.

— Êtes-vous fatiguée ou malade, petite ? me dit-elle ; ou bien êtes-vous déjà en train de manquer à nos conventions ?

— Je pensais à vous, lui répondis-je. Vous aussi, n'est-ce pas, vous avez eu dans votre vie... votre part de chagrin ?

Je ne sais pas où je pris l'audace de lui parler ainsi.

Elle se recueillit un instant, puis, relevant la tête :

— Je n'aime pas beaucoup à parler de moi, mais je crois que mon histoire pourra vous être utile. Elle n'est pas longue ni compliquée, et elle vous fera comprendre qu'on peut toujours être heureux.

J'étais fort jolie dans mon enfance, du moins je l'entendais dire autour de moi ; cela me faisait plaisir. C'est un plaisir qu'on devrait bien ne pas donner aux enfants.

Mon père était un fonctionnaire d'un rang assez élevé. Nous n'avions pas d'autre fortune qu'une petite rente viagère qui appartenait à ma mère ; mais les appointements de mon père nous faisaient vivre largement. Mes parents étaient très-bons, et j'avais une sœur et un frère plus jeunes que moi de plusieurs années.

A treize ans, j'eus mon premier chagrin, et il fut grand : mon père mourut. Tant qu'on garde ceux qu'on aime, voyez-vous, il ne faut pas se plaindre du reste.

Ma sœur avait six ans, mon frère quatre. Ma pauvre mère, en se passant de domestique, en faisant tous nos vêtements, en étant notre seule institutrice, réussit à nous faire vivre dans deux mansardes au cinquième étage ; heureusement elles étaient au soleil.

Tout alla passablement pendant un an ; j'aidais ma mère tant que je pouvais, et je travaillais avec ardeur pour passer des examens dès que j'aurais seize ans, afin de gagner au moins ma vie.

Mais, au bout d'un an, je m'aperçus que ma mère me regardait souvent d'un air inquiet. Un jour, elle fit monter un homme âgé, qui m'examina, me tâtâ les épaules, et sortit en disant : Cela ne sera rien !

Ma mère le reconduisit jusqu'au bas de l'escalier. Elle tarda beaucoup à remonter, et je vis qu'elle avait pleuré.

Huit jours après, elle me dit que ma taille com-

mençait à tourner, qu'il fallait remédier à cela tout de suite, et qu'elle allait me conduire dans un établissement orthopédique où l'on me guérirait. Je me laissai faire ; j'obéis à tout ce qu'on me commanda.

Je restai un an dans cette maison, soumise à un traitement douloureux qui n'amena aucun résultat. J'en sortis bossue et laide ; la souffrance avait déformé mes traits.

Quand on me ramena à ma mère, qui n'avait pas pu venir me voir, — c'était trop cher et trop loin, — elle se mit à pleurer. J'aurais bien eu lieu de pleurer aussi, mais je ne voulais pas lui laisser voir combien je la trouvais changée. Elle avait travaillé au delà de ses forces pour gagner de quoi payer ma pension ; elle avait économisé sur sa nourriture, elle s'était privée de sommeil, et elle se mourait.

J'eus beau faire, j'eus beau la soigner et travailler à sa place, ma chère Jeanne, je me trouvais à quinze ans orpheline et mère de famille : Louise et Lucien n'avaient plus que moi.

Une cousine de mon père, qui habitait Tours, nous recueillit : c'était la mère de M^{lle} de Gizay, qui était alors une enfant. Je me remis au travail sans perdre mon temps à penser à ce qui était irréparable, et je me forçai à être gaie pour qu'on ne me plaignît pas : cela m'humiliait.

Ma cousine était bonne, mais son mari laissait quelquefois voir que trois enfants étrangers étaient

sans avoir fait les déclarations prescrites par la loi.
Le nommé Stephan se présentera le 40 juin courant, à huit heures du matin, à la caserne occupée par le 66^e de ligne, à Saumur, pour y subir sa punition. Ce réserviste est prévenu en outre que, faute par lui d'obéir à cet ordre, il serait arrêté et conduit sous escorte de la gendarmerie à Saumur.
Tours, le 6 juin 1877.
Le Major commandant du Bureau de recrutement de Tours.

Nous rappellerons à cette occasion que les réservistes qui négligeront de retirer leur livret individuel seront passibles de peines disciplinaires.

Dans un département voisin, un homme de la classe 1869 avait cru que le service des 28 jours n'était pas sérieux et que l'on ne pouvait contraindre personne à obéir à l'ordre de route. Pour échapper aux effets de cet ordre, il jugea à propos de quitter le domicile paternel et de rester trois ans sans donner signe de vie; mais un beau jour il fut obligé de se rendre dans un hôpital pour demander les secours de la charité; il fut reconnu et reconduit à son domicile.
Il a été condamné à un an de prison; de plus, à l'expiration de sa peine, il devra faire ses 28 jours.

THEATRE DE SAUMUR.

L'Echo Saumurois était paru, hier, lorsqu'une dépêche télégraphique d'Angers nous a informé que la représentation annoncée pour lundi était renvoyée au lendemain mardi 12 juin.

C'est donc mardi prochain que les artistes de M. Chavannes nous feront leurs adieux dans *Roguelore*, bonne vieille pièce qui n'a pas été donnée à Saumur depuis fort longtemps, et *Par droit de conquête*, charmante comédie que l'on revoit toujours avec un nouveau plaisir.

La Compagnie des chemins de fer de la Vendée vient d'être mise, sur sa demande, sous la sequestration administrative.

Cette mesure, toute temporaire, est essentiellement protectrice des intérêts du public et de la Compagnie, des droits de l'Etat et des tiers; elle a surtout pour but d'assurer l'exploitation des lignes terminées et la continuation des travaux en cours d'exécution jusqu'au moment où les pouvoirs publics auront statué sur les traités intervenus entre l'Etat et les Compagnies intéressées; elle doit rassurer les porteurs de titres et donner pleine satisfaction aux populations des départements traversés par les lignes en exploitation et par les lignes à construire.

Le service d'été commencera sur la ligne de la Vendée lundi prochain 11 juin.
Aucun changement n'est apporté au départ de Saumur.

Le train du matin, venant de Poitiers, arrivera avec un retard de 3 minutes seulement, et le dernier train du soir arrivera à Saumur à 11 heures 20 au lieu de 11 heures 18.

Ayant-hier, à une heure de l'après-midi, entre Arçay et Loudun, sur la ligne de Poitiers-Saumur, le mécanicien du train venant de Poitiers aperçut au loin sur la voie un gros point noir insolite; il eut le temps et la présence d'esprit de ralentir et put descendre à temps pour retirer un pauvre sexagénaire de la Vienne, le sieur L..., qui voulait tuer, fatigué de la vie par suite de chagrins de ménage. Un gendarme qui se trouvait dans le train s'est empressé de le faire monter avec lui et l'a remis à la disposition de M. le procureur de la République, à Loudun.

La Compagnie du chemin de fer d'Orléans vient de décider qu'elle se chargera désormais, dans toutes les villes où il y a un service de factage, de faire transporter à domicile les colis-bagages arrivant par ses trains, dans les mêmes conditions de délai et de prix que les articles en grande vitesse.
Les voyageurs qui voudront profiter de cette mesure devront, avant de quitter la gare, faire passer leurs colis à la visite de l'accolade.

Il donneront ensuite une déclaration indiquant les noms et l'adresse à laquelle ils désirent que la livraison soit faite.

Au domicile indiqué, les colis ne seront livrés que contre la remise de ce bulletin de bagages. A défaut de la remise de ce bulletin, ils seront rapportés à la gare, et le destinataire aura à supporter, dans ce cas, les frais d'un double factage.

La Cour de cassation vient de rejeter les pourvois de la femme Léonard Piltan et de Changeur, condamnés à la peine de mort par la Cour d'assises de Maine-et-Loire, la première pour empoisonnement de son mari, le second pour tentative d'assassinat d'un gardien de la prison d'Angers.

Le *Petit Journal* dit que l'exécution de la femme Piltan aura lieu à Saumur, et celle d'Augustin Changeur à Evreux.

Par décision présidentielle, M. Demons, intendant militaire du 9^e corps d'armée, est chargé de l'inspection générale administrative des corps de troupes et des établissements considérés comme tels dans notre région.

Niort. — M. le préfet des Deux-Sèvres vient de prescrire la fermeture d'un café de Niort où s'était tenue une réunion politique, présidée par M. Antonin Proust, présentant tous les caractères d'une réunion publique.

C'était hier la fête de saint Médard, fondateur des couronnements de rosiers, et patron de quarante journées diluviennes s'il tombe une seule goutte de pluie le 8 juin.

Or, il a plu hier soir à six heures; nous sommes donc menacés d'une période pluvieuse, à moins (car il y a un *à moins* pour tout sauver).

A moins que saint Barnabé
Ne raccommode ce qui est gâté.

La Saint-Barnabé tombe le 11, trois jours après, — c'est donc lundi.

La science s'est occupée de saint Médard, et voici en quels termes le *Bulletin français* rassure ceux de ses lecteurs qui pourraient s'étonner de ce fait qu'il a plu le 8 juin, jour de la Saint-Médard:

« Hélas! oui, il a réellement plu le 8 juin. Mais est-ce bien une raison sérieuse pour que nous soyons indubitablement voués à la pluie jusqu'à la fin du mois de juillet; en d'autres termes, le dicton de la Saint-Médard est-il réellement fondé? »

« Je l'ai déjà dit souvent; je ne puis m'empêcher d'avoir un certain faible pour ce que l'on est convenu d'appeler « les préjugés populaires. » Généralement ils cachent au fond quelque vérité; seulement l'ignorance ou la routine finissent par fausser les proverbes; on ne leur attribue plus leur véritable signification, et les gens méticuleux, qui y regardent de très-près, sont enchantés de démontrer, pièces en main, que la tradition est absolument erronée.

« Quelques météorologistes ont prouvé ainsi que le dicton de la Saint-Médard était absolument faux. Leurs relevés statistiques sont écrasants pour la Saint-Médard. Il faut bien le dire, on s'est trompé complètement dans ces recherches, car on a placé la Saint-Médard à une époque où, en fait, elle ne doit pas être placée. Le calendrier inscrit bien: 8 juin, saint Médard; mais le calendrier a déplacé le véritable jour de la Saint-Médard.

« Expliquons-nous. Le vieux proverbe de la Saint-Médard remonte très-haut: on en trouve des traces dès le XIII^e siècle, bien avant l'établissement du calendrier grégorien.

« Or, en adoptant le nouveau calendrier, on supprima du même coup les fêtes de douze saints, ce qui avança de douze jours celles de tous les autres saints. C'est pourquoi la Saint-Médard, qui survenait autrefois le 20 juin, c'est-à-dire précisément au solstice d'été, tombe de nos jours le 8 juin.

« La vraie Saint-Médard, celle qui a donné lieu au proverbe, ne tombe donc pas le 8 juin, mais bien le 20 juin, ce qui change considérablement la thèse. La statistique s'est trompée de douze jours. C'est à recommencer.

« Rassurons donc les craintifs. La pluie du 8 juin ne nous permet de rien inférer en faveur ou contre le temps qu'il fera. Attendons la vraie Saint-Médard, c'est-à-dire le solstice. Si, à cette époque, le temps était pluvieux, il pourrait bien se faire que nous eussions en réalité une série de vilains jours jusqu'en juillet. »

Angers. — Lundi soir, le vaste manège couvert de la caserne neuve de cavalerie, au Clon, a été envahi par une très-nombreuse et brillante réunion d'invités, venus pour assister à une séance de divertissements que le 4^e régiment de cuirassiers avait organisée, au profit des pauvres de la ville d'Angers.

Un théâtre fort élégant était dressé dans le fond de la salle. A peu près 4,500 spectateurs étaient présents; à l'entrée, un espace vide formait vestibule. La fanfare des cuirassiers, installée dans la tribune, a fait entendre pendant les entr'actes les plus joyeux airs de son répertoire.

Le programme comprenait plusieurs chansonnettes, deux comédies et deux vaudevilles. Acteurs et actrices, bien entendu, sortaient des rangs du 4^e cuirassiers. Dans la salle, on a fait le meilleur accueil à ces jeunes gens, rasés de frais pour la circonstance, et qui portaient le costume féminin avec autant de bonne grâce et de modestie qu'ils mettent d'élégance et de crânerie à porter le costume militaire en grande tenue. Peut-être la voix manquait-elle un peu de douceur et de moelleux. Cela formait, du reste, un contraste qui ajoutait au comique des situations et qui, loin de nuire aux applaudissements, les excitait au contraire. Ils n'ont manqué ni aux uns, ni aux autres.

Entre les deux parties de la soirée, une quête a été faite, qui a dû être fructueuse. Il était près de minuit quand la séance a été terminée. C'était un début; il a été très-heureux. Nous avons l'espoir que les organisateurs n'en resteront pas là, et qu'ils nous donneront de nouveau l'occasion de passer une charmante soirée, d'applaudir encore et mieux leurs artistes, et de faire en même temps quelque bien aux pauvres. La prochaine fois, la salle sera-t-elle assez grande, si on y admet tous ceux qui voudront y entrer?

L'avant-veille, samedi soir, une répétition générale avait eu lieu, à laquelle assistaient un grand nombre de soldats appartenant aux deux régiments qui composent la garnison (4^e cuirassiers et 77^e de ligne).

(Union de l'Ouest.)

Nantes. — Il est question d'installer dans notre ville, dit le *Phare de la Loire*, une sonnerie électrique destinée à prévenir, en cas d'incendie, les officiers et les sous-officiers du bataillon de sapeurs-pompiers.

La sonnerie centrale, placée au poste permanent de la Mairie, communiquerait avec les logements particuliers des officiers et sous-officiers du bataillon et avec la place, de sorte qu'en cas d'alerte, tout le monde serait instantanément prévenu.

Il serait superflu d'insister sur la célérité et les avantages de ce moyen de communication, en usage à Paris, à Bordeaux, à Rouen et dans toutes les grandes villes.

Exploits vélocipédiques. — On signale un haut fait vélocipédique de M. Emile Houderbon, lequel vient d'exécuter, aller et retour, un voyage entre Lunéville et Strasbourg, soit 244 kilomètres en 23 heures.

C'est très-joli sans doute, mais nous croyons bon de rappeler que l'année dernière, à la grande course vélocipédique d'Angers, la plupart des coureurs ont fait mieux: M. Laumaille entr'autres a fait, aller et retour, le voyage d'Angers à Tours, soit 240 kilomètres, en 14 heures 27 minutes.

Le pain de sucre, dit le chroniqueur scientifique de la *Patrie*, est fortement battu en brèche et il chancelle sur sa base. On a fini par s'apercevoir que cette denrée gagnerait infiniment, à beaucoup d'égards, à se présenter sous une forme plus logique et plus commode que celle dont la tradition se perpétue dans les raffineries.

Il paraît que la fabrication de sucre en tablettes, en plaques régulières, comme on en fait déjà surtout à l'étranger depuis un certain temps, se répand assez rapidement. Il y a des machines spéciales en activité, en Angleterre, en Allemagne, aux Etats-Unis, pour mouler le sucre sous une forme commode, pratique, rendant cette denrée facile à emmagasiner sans pertes de place, facile à casser et à débiter de toute façon.

Il suffit d'avoir cassé du sucre quelquefois dans sa vie pour savoir combien sont gênants et mal compris ces morceaux de pains arrondis et fuyant sous les coups, et pour s'intéresser à cette réforme dont on se

moquera peut-être; mais, pour mon compte, ce sera vraiment un progrès, si petit qu'il soit.

Faits divers.

Mariages entre cousins et cousines. — On sait qu'autrefois les rois d'Egypte, par orgueil de caste, épousaient leurs sœurs. Aujourd'hui, les mariages entre cousins-germains sont devenus très-fréquents. La loi civile les autorise, la loi religieuse les considère comme une exception et exige des dispenses qui ne peuvent être délivrées qu'à Rome. C'est en France surtout que ces mariages se multiplient.

On avait cru jusqu'à présent que ces mariages étaient toujours très-nuisibles et que les enfants qui en naissaient étaient tous lymphatiques, bossus, sourds-muets, idiots, etc., etc.

On citait à l'appui de cette thèse l'histoire de cette famille de Ré, où les trois frères avaient épousé les trois sœurs. Des dix-huit enfants issus de ces mariages, un seul était à peu près exempt de toute infirmité; tous les autres moururent en bas âge ou furent atteints de surdité, d'épilepsie, de bégaiement, etc.

Plusieurs savants avaient combattu cette opinion en citant plusieurs mariages consanguins qui n'avaient donné aucun de ces résultats funestes; mais ils ont reconnu qu'au point de vue général ils étaient détestables. Le nombre de séparations entre cousins-germains est considérable.

M. Georges Darwin, le fils du célèbre naturaliste anglais, s'est livré à ce sujet à de très-longues recherches, et il a trouvé qu'en Angleterre la moyenne des mariages entre cousins n'était que de 2 à 3 0/0 des mariages en général.

La proportion de ces mariages n'est que de 1 1/2 0/0 à Londres; dans la campagne, elle monte à 2 1/2; dans la population riche, à 3 1/2, et dans l'aristocratie, elle atteint 4 1/2.

Les plus fameux buveurs qui n'admettent sur leur table que des vins d'âge respectable viennent d'être distancés par un savant.

M. Berthelot, le célèbre chimiste, a fait voir — sinon boire — à ses collègues de l'Académie des sciences un vin qui avait l'âge fabuleux de... seize cents ans!

Ce vin, qui remonte à l'époque des Antonins, a une origine curieuse.

M. Berthelot l'a trouvé à Marseille, au musée Borely, dans un vase antique hermétiquement clos.

Le tube de verre qui le contenait mesurait 35 centimètres de longueur. Après l'introduction du liquide, on a fermé la pointe du tube par une fusion très-nette.

Ce tube a été découvert aux Aliscamps, près d'Arles, dans un ancien cimetière romain.

Ce vin a été ainsi soigneusement clos dans sa prison de verre pour quelque usage pieux, probablement comme offrande aux mânes d'un mort.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Chronique Financière.

Bourse du 8 juin 1877.

La Bourse reste un peu étonnée de s'être déterminée à commencer une campagne de hausse au moment où le bilan de la Banque de France accusait une diminution de prix de 100 millions dans le portefeuille; si grande que soit l'abondance de l'argent, la Bourse est toujours solidaire du commerce et de l'industrie, sur les sources d'épargne, et il faut réfléchir au mot très-juste du président de la chambre de commerce de Rennes; on monte parce qu'il y a beaucoup d'argent et qu'il ne sait où aller. Le 3 0/0 débute à 69.90 et recule successivement jusqu'à 69.70. Le 5 0/0 suit la même marche, 104.70 et 104.50. Les syndicats continuent évidemment à soutenir les fonds étrangers dans lesquels ils sont intéressés, car nous voyons de la hausse sur le Russe et sur l'Autrichien. Les Russes 5 0/0 1870 sont à 85, et la rente autrichienne 4 0/0 en or à 59.15. Ce sont là des prix absolument artificiels, si l'on s'en rapporte à la situation financière des divers pays. Quant aux fonds autrichiens, on sait qu'il en reste un stock considérable en portefeuille, et la hausse aura pour effet de l'amener sur notre marché. Il en est de même évidemment pour le 5 0/0 russe. Le 5 0/0 italien est relativement calme à 69.05. On ne parle plus ni de la reprise des paiements en espèces, ni d'améliorations budgétaires; il faut du temps désormais pour que les projets de M. Depretis puissent s'accomplir.

(Correspondance universelle.)

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 8 JUI 1877.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 1/2 %	69 60			Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	605			Canal de Suez	662 50		50
4 1/2 %	98 75			Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	640			Crédit Mobilier esp.	437 50		
5 %	104 30			Crédit Mobilier	462		1 25	Société autrichienne	460		5
Obligations du Trésor, 1. payé.	495			Crédit foncier d'Autriche	462			OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine; emprunt 1857	229			Charentes, 500 fr. t. p.	222		50	Orléans	319		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	482			Est	395			Paris-Lyon-Méditerranée	327		
1865, 4 %	515			Paris-Lyon-Méditerranée	698		7 1/2	Est	316		
1869, 3 %	379			Midi	770			Nord	318 75		
1871, 3 %	479			Orléans	102		10	Ouest	325		
1873, 4 %	473 50			Vendée, 500 fr. t. p.	125 5			Midi	324 75		
1876, 4 %	473 50			Compagnie parisienne du Gaz	125 5			Charentes	237 50		
Banque de France	4072			C. gén. Transatlantique	400			Vendée	141		
Comptoir d'escompte	650							Canal de Suez	530		
Crédit agricole, 200 fr. p.	295										
Crédit Foncier colonial, 300 fr.	360										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR.
(Service d'été, 5 juin 1877.)

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	8 minutes du matin	express-pôt.
6	45	(s'arrête à Angers)
9	1	omnibus-midi
1	36	soir.
4	10	express.
7	15	omnibus
10	37	(s'arrête à Angers)

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	26 minutes du matin	direct-midi.
9	21	omnibus
8	40	express.
12	40	omnibus-midi
4	44	soir.
10	58	omnibus-midi

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 45.

A LA VILLE DE PARIS

NOUVEAUTÉS

Place Saint-Pierre,
A SAUMUR

CONFECTIONS

Très-grand choix de vêtements confectionnés en Coutil et en Alpaga pour **HOMMES, JEUNES GENS et ENFANTS**. Ces rayons sont assortis de manière à pouvoir satisfaire tous les goûts; le **bon marché, la solidité et l'élégance** y sont réunis.

Markettes, Vestons et Gilets, pacha noir, très-brillant et très-solide de teint.
Vestons, Gilets et Pantalons, coutil et toile nationale.
Pantalons coutil pour colléges.

Vestons toile bleue et carouba.
Chemises habillées, blanches et couleurs.
Chemises de travail. — Gilets de flanelle santé.

CHAPEAUX en tous genres : FEUTRE DUR, FEUTRE MOU, PAILLE BLANCHE et COULEUR, pour hommes et cadets. Nous recommandons notre incomparable CHAPEAU DE JONC à **0,25 c.** || CASQUETTES SOIE NOIRE, très-belle qualité, depuis **1,75**

Choix immense de Tissus tout Laine et Laine et Soie, pour Robes de Mariées.

AU PALAIS DES MARCHANDS

Les plus Vastes Magasins de Nouveautés d'Angers

Rue Baudrière, 63 et 65

PENDANT TOUT LE MOIS DE JUI

Très-grande mise en vente de **MOUSSELINES BRODÉES**, pour rideaux de lits et rideaux de fenêtres, achetées à Saint-Gall (Suisse), dans des conditions exceptionnelles de bon marché. — Très-grande affaire de **CRETONNES, GROS-CROISÉS**, tous les styles, 100 dessins à choisir, vendus très-bon marché.

GUIPURES D'ART ET NATTES DE CHINE

(Dépôt de Châles des Indes, de la Compagnie Franco-Anglaise, pour tout l'Ouest.)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

LES IMMEUBLES

- Dont suit la désignation.
 - Commune de Saint-Martin-de-la-Plâce.
 - 1^o Trente-et-un ares de terre, à la Croix-Rouge.
 - 2^o Trente-huit ares 51 centiares de terre, au Clos Claudron.
 - 3^o Cinquante-huit ares 45 centiares de terre, au Pré-Béni.
 - Commune de Villeberrier.
 - 4^o Onze ares de terre, à la Séguinière.
 - 5^o Vingt-sept ares 58 centiares de pré, à Panvigne.
 - 6^o Onze ares de terre, aux Champs-Piau.
 - 7^o Dix-huit ares de terre, en luzerne, au même lieu, actuellement exploités par les époux Regnier, de la Grande-Rue, commune de Villeberrier.
 - Commune d'Allonnes.
 - 8^o Quarante-six ares 50 centiares de pré, en l'Asnière.
 - 9^o Vingt-sept ares 30 centiares de pré, au même lieu.
- S'adresser soit à M^e FONTAINE-FEBURY, propriétaire, commune de Saint-Lambert-des-Lavées, soit à M^e Méhous, notaire. (303)

A VENDRE OU A LOUER

PRÉSENTMENT.
MAISON, rue du Prêche, comprenant salon, salle à manger, cuisine, office, quatre chambres à coucher, avec cabinets, jardin, écuries et remise.
S'adresser à M. PIÉRU, qui l'habite.

A VENDRE
Une petite maison et 27 ares 50 centiares de vigne y adjoignant, situés au Champ-Gaineau, près Saumur.
S'adresser à M. ROSSIGNOL, rue de la Fonnelte. (290)

A LOUER
Pour la Saint-Jean 1878.

UNE MAISON
Située rue de Fenet, n^o 58.
Celle maison, avec four et magasins pour boulangerie, peut être appropriée à toute espèce d'industrie.
S'adresser à M. Frédéric LENOUX, place du Chardonnet. (153)

A LOUER
PRÉSENTMENT,
UNE MAISON
Rue Saint-Jean.
Pouvant servir à toute espèce de commerce. Sans communauté.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE UN JOLI PETIT JARDIN

Avec servitudes.
Situé route de Vairrains.
S'adresser à M. MATHEU, employé à la mairie. (215)

A LOUER
Pour la Saint-Jean 1877.

UNE MAISON
Avec Ecurie et Remise.
Sise à Saumur, rue Dacier.
Actuellement occupée par M. le docteur Bossard.
S'adresser à M. FOURNIER, propriétaire à Distré. (315)

A LOUER
Pour la Saint-Jean 1877.

UNE MAISON
Sise à Saumur, rue du Palais de Justice, 5.
S'adresser à M. NANCEUX, quai de Limoges, 66. (291)

A LOUER DE SUITE
Pour 220 fr. par an,
MAISON SEULE
Grand Rue, 48.
S'adresser au locataire actuel.

A VENDRE D'OCCASION

LE THÉÂTRE DE LA POUPEE
MODÈLE, avec plusieurs décors en bon état.
S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE UN GARÇON de 13 à 14 ans, immédiatement ou pour la Saint-Jean.
S'adresser au bureau du journal.

AVIS. M. SCIPION, 44, quai Joinville, à Trouville-sur-Mer, vend des vins, des spiritueux. Remise 2 % à trois mois, ou au comptant il rend l'argent, de sorte que l'acheteur a des marchandises

Pour BIEN.
ON DEMANDE DES AGENTS. — Réponse franco avec timbre ou non franco sans timbre. (268)

MALADIES CHRONIQUES
Vices du sang, Cancérs de toute nature, Epilepsie, Ulcères, Goutte, Asthmes, Catarrhes, Rhumatismes, Toux, Maladies de la peau, de la poitrine, de l'estomac, du cœur, du foie et des voies urinaires.
On ne paie les honoraires qu'après la guérison. Telle est la garantie donnée par le D^r ROBBE, médecin homéopathe, 80, rue d'Amsterdam, à Paris. Consultation de 3 à 5 heures. Par correspondance affranchie. (90)

M^e LAUMONIER, notaire à Saumur demande un petit clerc.

TEINTURERIE DU PROGRES

BROSSAY
Rue Saint-Nicolas, 24.
SAUMUR.

A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il vient d'ajouter à son établissement un atelier spécial de NETTOYAGE A SEC pour costumes de dames, confectionnés et pour vêtements d'hommes.
Par ce procédé, il n'y a pas de crainte que les vêtements soient déformés ni que les nuances soient altérées.
Prix très-modérés.

A LA MONTRE DE BOIS

MONTRES PERFECTIONNÉES
Garanties quatre années.
Payables après six mois d'usage.
Faculté de rendre toute montre dont on ne serait pas satisfait.
S'adresser à M. BEAUFILS, horloger à Parnay, ou à Saumur, maison Beauvais, rue de l'Hôtel-de-Ville, et rue du Puits-Neuf.
Saumur, imprimerie P. GODEF.